



Zoom : les conventions de revitalisation

Depuis la loi de modernisation sociale de janvier 2002 l'obligation de revitalisation est un dispositif de soutien des territoires en difficulté.

Le dispositif vise à soutenir l'activité économique des territoires dont l'équilibre est mis en difficulté par l'ampleur des projets de licenciements des entreprises de plus de 1 000 salariés. Les entreprises concernées versent une contribution destinée à créer de l'activité, développer des emplois et atténuer ainsi l'effet des licenciements sur le bassin d'emploi sur lesquels elles sont implantées.

L'entreprise s'acquiesce de son obligation soit à travers une convention signée avec le Préfet soit par accord collectif d'entreprise.

La négociation va porter :

- sur le nombre d'emplois assujettis,
- le taux d'assujettissement entre 2 et 4 smic mensuel par emploi supprimé,
- la nature des actions à mettre en œuvre avec les objectifs et les conditions de suivi,
- Le territoire géographique .

L'objectif recherché est d'accompagner la création d'autant d'emploi que d'emplois supprimés par les entreprises assujetties.

Ces aides ne constituent pas des aides publiques. Les entreprises soumises à l'obligation de revitalisation signent une convention avec les entreprises en structures bénéficiaires auxquelles elles verseront des fonds privés .

En 2017 dans l'Isère 17 conventions actives pour un montant de 4 521 942 euros ventilés de la manière suivante:

- 79% en aides directes aux entreprises soit 3 571 059€
- 11,9% en projets structurants soit 538 401€
- 9,1% pour l'animation et le suivi soit 412 482 €

AIDES BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT

(Source BPI France) au 31/12/2017

Plus de 2400 entreprises accompagnées dans les métiers ci-dessous (stable par rapport à 2016) :

- en innovation : 150 entreprises environ
- en garantie : 1 500 entreprises environ
- en financement : 150 entreprises environ

BPI France a soutenu ces entreprises à hauteur de quasiment 500 millions d'euros et celles-ci ont obtenu environ 1 milliard d'euros de financements publics et privés (augmentation de 5 % versus n-1).

AIDE MEDIATION DU CREDIT POUR LES ENTREPRISES

(Source Banque de France) au 31/12/2017

▸ 43 dossiers déposés

- 29 dossiers ont bénéficié d'une médiation dont 22 dossiers ont eu une issue favorable,
- 14 dossiers inéligibilité .

LES CREDITS D'IMPOTS (source DDFIP)

▸ CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) provenant de l'impôt société au 31/12/2017

	Millésime 2014	Millésime 2015	Millésime 2016
Nbre total d'entreprises bénéficiaires	16 460	16 810	14 355
Nbre de demandes traitées	11 739	11 449	8 934
Montant des remboursements en M €	84,9	83,2	66,0
Montant des imputations en M €	79,0	82,7	68,5
TOTAL en M €	163,9	165,9	134,5

▸ CIR (Crédit d'impôt recherche) au 31/12/2017

515 demandes traitées pour un montant remboursé 59,0 millions € .

RUPTURES CONVENTIONNELLES au 31/12/2017 (source UD 38)

▸ 8 118 ruptures conventionnelles homologuées (+3 % par rapport 2016)
Le nombre de ruptures conventionnelles représentent un volume presque 4 fois supérieur aux licenciements économiques.

ACTIVITE ECONOMIQUE

Chiffre d'affaires des entreprises en 2017 (source DRFIP RA-DIRECCTE RA)

Depuis début 2017 et jusqu'à fin décembre le chiffre d'affaires des entreprises toutes activités confondues est en hausse de +9,1% par rapport à la même période en 2016, (+5,6% à l'échelon régional).

Evolution inégale dans les trois secteurs clés :

- + 9,4% industrie manufacturière ;
- + 6,5% commerce et réparation automobile;
- + 3,4 % construction ;

Investissement des entreprises (source DRFIP RA-DIRECCTE RA)

En hausse de +16,1% par rapport à la même période de l'année précédente, à l'échelon régional croissance de +3,5 %.

Créations d'entreprises en 2017 (source INSEE)

6 334 créations d'entreprises (hors micro entreprises) : +6,5% par rapport à 2016
4 667 créations micro entreprises : +11% par rapport à 2016

Défaillances d'entreprises en 2017 (source INSEE)

1 172 défaillances d'entreprises : baisse de 3,3 % par rapport à 2016

Commerce extérieur en 2017 (source : <http://lekiosque.finances.gouv.fr>)

En 2017 reprise très significative des exportations

11 363 millions € d'exportation : + 13,8% par rapport à 2016 (9 983 millions d'euros)
11 857 millions € d'importation : + 9,9 % par rapport 2016 (10 786 millions d'euros)

ACTIVITE PARTIELLE à fin décembre 2017 (Source UD38)

▸ 458 demandes d'autorisations déposées concernant 303 entreprises

▸ 195 728 heures indemnisées (en baisse de 39% par rapport 2016)

56% des heures indemnisées concerne des entreprises de moins de 20 salariés.

Les principaux secteurs impactés

- Travaux de construction spécialisés : 17% en baisse de 4% par rapport à 2016
- Restauration : 8 % en hausse de 100% par rapport à 2016
- Transports terrestre et transport par conduites (remontées mécaniques) : 7% en baisse de 8% par rapport à 2016

LICENCIEMENTS ECONOMIQUES à fin décembre 2017 (source UD38)

▸ 2 215 licenciements économiques (baisse de 23% par rapport à 2016)

▸ 539 licenciements dans le cadre d'un PSE soit 24 %

▸ 1 676 licenciements hors PSE, soit 76% (-8%/2016) dont :

- 66% dans les entreprises de moins de 10 salariés (+ 2% par rapport à 2016)
- 30% dans les entreprises de 10 à 49 salariés (- 23% par rapport à 2016)
- 4 % dans les entreprises de 50 à + 100 salariés (-14% par rapport à 2016)

Les Parcours Emploi Compétences (PEC)

Le gouvernement a souhaité recentrer l'ensemble des politiques de l'emploi vers un objectif d'insertion professionnelle, en particulier au bénéfice des publics les plus en difficulté.

S'agissant des contrats aidés, et suite du rapport « Borello » remis à Mme la Ministre du Travail, cela se traduit par la transformation des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) en Parcours Emploi Compétences (PEC) depuis janvier 2018.

Ce PEC vise à faire des contrats aidés un instrument qualitatif dont la visée unique est l'insertion. Dans ce cadre, il convient de noter les principales modifications suivantes :

- la fin des logiques catégorielles, l'orientation vers le PEC découlant du diagnostic du demandeur d'emploi,
- une sélection des employeurs sur la base d'« exigences qualité »,
- la fin des prescriptions limitées à des secteurs d'activité,
- ce PEC a une durée initiale de 9 à 12 mois,
- un tutorat doit nécessairement être mis en place,
- la prise en charge par l'Etat est fixée par arrêté du Préfet de région.

L'arrêté applicable depuis le 10/02/2018 prévoit :

- pour le cas général une aide de 40% du SMIC, portée à 50% lorsque les employeurs s'engagent sur une formation certifiante (plafonnée à 26 h/semaine),
- pour les contrats cofinancés par l'Education Nationale une aide de 50% du SMIC (plafonnée à 20 h/semaine),
- pour les contrats cofinancés par le Département une aide de 60% du SMIC (plafonnée à 26 h/semaine).

EMPLOI SALARIE au 31/12/2017

(Source INSEE)

L'emploi salarié progresse de +1,4 % sur un an

	Emploi au 4 ^{ème} trimestre 2016	Emploi au 4 ^{ème} trimestre 2017	Evolution annuelle (en%)
Industrie	79 070	78 917	-3,1
Construction	26 234	26 214	-0,1
Commerce	55 609	55 993	0,7
Services marchands hors intérim	127 464	130 231	10,3
Intérim	15 275	16 694	9,3
ISERE	303 652	308 049	1,4

DISPOSITIFS D'AIDE POUR L'EMPLOI au 31/12/2017

(source Pôle emploi - DIRECCTE RA)

↳ 482 Emplois d'Avenir réalisés

↳ 3 174 Contrats Uniques d'Insertion dont :

- ◆ 320 CUI-CIE (secteur marchand)
- ◆ 2 854 CUI-CAE (secteur non marchand)

↳ 8 934 Contrats en alternance

- ◆ 5 666 contrats d'apprentissage dont :
 - 5 327 dans le secteur privé
 - 339 dans le secteur public
- ◆ 3 268 contrats de professionnalisation

↳ Garantie jeunes

- ◆ 2 077 jeunes entrés en cumul depuis le démarrage du dispositif en mars 2015 :
 - 28,7% des jeunes, entrés issus des quartiers politique ville (objectif national : 21%)
 - 68% des jeunes sortis au terme des 12 mois d'accompagnement sont en sortie positive (46% en fin d'année 2016)

↳ 19 390 Primes à l'embauche TPE déposées en 2017

Ce dispositif a pris fin le 1^{er} juillet 2017

SITUATION DE L'EMPLOI

Marché du travail en décembre 2017

(source Pôle emploi - DIRECCTE RA)

↳ Catégorie A en CVS (demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et sans emploi) :

57 930 demandeurs d'emploi (- 1,6% sur un an) dont :

- ◆ moins de 25 ans : 8 300 personnes : -3,9 % sur un an
- ◆ 50 ans et plus : 14 440 personnes : + 2,3 % sur un an

↳ Catégories A, B, C en CVS (demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ou exerçant une activité réduite) :

97 580 demandeurs d'emploi (+1,9% sur un an) dont :

- ◆ moins de 25 ans : 13 700 personnes : -1,1% sur un an
- ◆ 50 ans et plus : 22 900 personnes : +5,6% sur un an
- ◆ longue durée (+ d'un an) : 40 140 personnes ; +4,3% sur un an

Demandeurs d'emploi en fin de mois

par Zone territoriale emploi - formation décembre 2017 données brutes

	CAT A		CAT A+B+C	
	nbre de DE	variation sur 1 an	nbre de DE	variation sur 1 an
Isère rhodanienne	9 270	-1,3%	15 516	+2%
- dont -25 ans	1 398	-3%	2 403	+0,6%
- dont 50 ans et plus	2 437	+0,7%	3 774	+4,4%
Nord Isère	14 121	-3%	25 024	+1,2%
- dont -25 ans	2 138	-10,7%	3 861	-6,2%
- dont 50 ans et plus	3 550	+1,1%	5 750	+5%
Centre Isère	6 031	-4,1%	10 646	+1,1%
- dont -25 ans	898	-4%	1 612	+1,8%
- dont 50 ans et plus	1 673	+0,2%	2 740	+3,4%
Bassin grenoblois	28 198	-0,2%	46 732	+2%
- dont -25 ans	3 804	-1,7%	6 095	-1,5%
- dont 50 ans et plus	6 793	+5,2%	10 708	+7,3%

(source Pôle emploi - DIRECCTE RA)

Taux de chômage

	Isère	Région ARA	France
4 ^{ème} trimestre 2016	8,3	8,7	9,7
4 ^{ème} trimestre 2017	7,4	7,6	8,6